REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 459 DU2 & OCTOBRE 2019 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MAGISTRATS DE LA COUR ANTI CORRUPTION ET SON PARQUET GENERAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaire ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de Prévention et de Répression de la Corruption et des Infractions Connexes ;

Vu la Loi n° 1/36 du 13 décembre 2006 portant Création de la Cour Anti-Corruption ;

Vu la Loi Organique n°1/12 du 12 juin 2019 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur des Parquets ;

Vu la Loi Organique nº 1/21 du 3 août 2019 portant Modification de la Loi nº 1/07 du 25 février 2005 Régissant la Cour Suprême ;

Vu le Décret n°100/098 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature;

Après approbation du Sénat;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux;

DECRETE:

M

Article 1 : Est nommée Conseiller à la Cour Anti Corruption :

Madame MAUWA Martine.

Article 2 : Est nommée Substitut Général près la Cour Anti Corruption :

Madame NSENGIYUMVA Fercule.

<u>Article 3</u>: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sint

Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.